



CHAMPIONNATS VAUDOIS DE JUDO PAR EQUIPES ESPOIRS MASCULINS

REGLEMENT

INTRODUCTION

- 1) L'AVJJ organise chaque année un championnat vaudois de judo par équipes espoirs masculins.
- 2) Le lieu et la date de cette rencontre sont fixés par le comité de l'AVJJ.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 3) Peuvent participer à ce championnat :
 - Tous les judokas espoirs vaudois (pour l'âge se référer aux règlements de la FSJ).
 - La licence FSJ avec licence annuelle est obligatoire.
 - La possibilité est offerte à plusieurs clubs vaudois de se réunir pour former une seule équipe. Dans ce cas, le nom de l'équipe précisera clairement les clubs/écoles concernés.

INSCRIPTIONS

- 4) L'inscription se fait par écrit, selon les modalités définies par le comité.

SYSTEME DE COMPETITION

- 5) Jusqu'à 5 équipes inscrites, les compétitions sont disputées en "Poule unique".
- 6) Au-delà de 5 équipes participantes, le système de compétition peut être modifié.

CATEGORIES DE POIDS

- 7) Les catégories de poids sont les suivantes :
 - 45kg, - 50kg, - 55kg, - 60kg, - 66kg, + 66kg
- 8) Chaque combattant doit être pesé dans sa catégorie de poids réelle. Il ne peut être surclassé que d'une catégorie.

PESEE

- 9) Tous les combattants potentiels doivent être inscrits sur la liste officielle des pesées.
- 10) Le contrôle du poids est effectué par le ou les arbitres.
- 11) Aucune tolérance de poids n'est admise.

DUREE DES COMBATS

- 12) La durée des combats est de 4 minutes.

REGLES DE COMPETITION

- 13) La victoire est donnée avec au minimum un koka de différence. Dans tous les autres cas, le match nul est déclaré.

CLASSEMENT

- 14) Le classement des équipes est établi comme suit
 1. Addition des points d'équipe
 2. Addition des points victoires
 3. Addition des points valeur
 4. Résultat de la confrontation directe
 5. Si l'égalité subsiste, une ou plusieurs rencontres peuvent être rejouées.

ARBITRAGE

- 15) Les arbitres sont convoqués par le responsable régional de l'arbitrage FSJ.
- 16) Les frais d'arbitrage sont pris en charge par l'AVJJ.

RECOMPENSES

- 17) Les 3 premières équipes reçoivent jusqu'à 9 médailles chacune.

Ce règlement annule et remplace le règlement du 4 juin 1996.

Bussigny, le 25.1.2006

Le président
François Chavanne

La responsable du championnat
Anouk Nussbaum